

Fiche d'information

Vos démarches

dans le cadre d'une candidature en alternance...

- 1. Candidatez en ligne
- 2. Recherchez un employeur parallèlement à votre candidature
- 3. Votre dossier est soumis à une commission d'examen des candidatures
- 4. Dès l'obtention d'un accord avec un employeur contactez votre organisme référent en charge du suivi des contrats
- 5. A partir du 1^{er} juillet votre dossier d'inscription administratif est téléchargeable sur le site de l'IUT (rubrique Scolarité / candidater / BUT 2 en apprentissage), retournez-le complété et signé par mél à <u>inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr</u> accompagné des pièces justificatives (paiement de la CVEC uniquement si vous êtes en apprentissage)
- 6. L'IUT procède à votre inscription administrative et vous délivre votre carte d'étudiant

Parallèlement à votre <u>candidature</u> (saisie en ligne sur e-candidat / envoi du dossier et des pièces dématérialisés, en cliquant sur le bouton « transmettre ma candidature »), vous devez <u>rechercher un employeur susceptible de signer avec vous un contrat</u> de professionnalisation ou d'apprentissage.

Cette signature ne peut intervenir toutefois qu'après confirmation d'un avis favorable <u>d'admission</u> dans la formation par l'équipe pédagogique qui a examiné votre dossier et dans la limite de la capacité d'accueil (les admissions sont prononcées dans l'ordre d'arrivée des contrats).

Consultez la liste des organismes référent en charge du suivi des contrats

Attention cet organisme ne se substitue pas à vous pour la recherche d'un employeur, il vous accompagne dans la finalisation du contrat de travail.

FICHE DE CANDIDATURE

| Cette fiche est à téléverser, complétée, datée et signée, <u>dans e-candidat</u> : |
|---|
| Je soussigné(e) : |
| NOM: |
| Prénom |
| Né(e) le : |
| déclare être informé(e) des modalités de candidature qui s'appliquent à l'alternance et les accepter. |
| <u>Modalités de candidature</u> : |
| L'admission en Licence professionnelle ou en BUT par alternance est subordonnée à deux conditions : |
| Un avis favorable (sous réserve de contrat) prononcé par la commission pédagogique sur examen de votre dossier La validation d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil, les admissions étant prononcées dans l'ordre d'arrivée des contrats. |
| Date: |
| Signature : |